

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Cette annonce (Ref : LTB39555, N°212382) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Le Télégramme

Edition : Le Télégramme - 56

Date de parution : 19/05/2025

Fait le 25 Mars 2025

Le Directeur de Viamédia



ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision Allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal n°A_2025_028 en date du 21 mars 2025, Monsieur le Maire de Pont-Scorff a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la Révision Allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Monsieur Jean-Paul BOLEAT a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Rennes.

L'enquête publique se déroule en Mairie de Pont-Scorff, Place de la Maison des Princes, pendant 35 jours consécutifs, du mercredi 14 mai 2025 à 14 h 00 au mardi 17 juin 2025 à 17 h 00.

Le dossier d'enquête publique et les observations formulées seront tenus à la disposition du public en mairie du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 15 et le samedi de 8 h 45 à 12 h 00. Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site de la commune <https://www.pont-scorff.fr/>.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête papier, ou les adresser par courrier à Monsieur le Commissaire-enquêteur - Enquête publique de la révision allégée n°1 du PLU - Mairie - 4 Place de la Maison des Princes - 56620 Pont-Scorff ou par mail à l'adresse suivante : contact@pontscorff.bzh.

Le commissaire enquêteur recevra le public pendant 3 demi-journées, en Mairie de Pont-Scorff :

- le mercredi 14 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00
- le samedi 24 mai 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mardi 17 juin 2025 de 14 h 00 à 17 h 00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au Maire de Pont-Scorff dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête publique et tenus à la disposition du public à la mairie, aux heures et jours d'ouverture habituels, et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique et après avis du commissaire enquêteur, le Conseil municipal devra délibérer pour approuver le PLU de la commune.

Toute demande d'information sera adressée à la mairie de Pont-Scorff, 4 Place de la Maison des Princes, 56620 Pont-Scorff ou au 02 97 32 60 37.

VIAMEDIA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.